

Procès-verbal de la séance du conseil municipal

Date et heure de la séance : **Vendredi 14 février 2025 – 20h**

Nom	Prénom	Qualité	Présent	Absent
RONDEY	Jean-Marie	Président de la séance	X	
CLEMENT	Michel	Conseiller municipal	X	
CORDIER	Hervé	Conseiller municipal	X	
GACK	Véronique	Conseillère municipale		X
HAIMEZ	Cindy	Conseillère municipale		X
KLINKAS	Sylvie	Adjointe au maire	X	
LAVALETTE	Jean-François	Adjoint au maire	X	
MARTIN-SIEGER	Aude	Conseillère municipale		X
PETITGIRARD	Jean-Louis	Adjoint au maire	X	
POUTHIER	Michel	Conseiller municipal	X	
KLINKAS	Sylvie	Secrétaire de séance		

Quorum :

Nombre de conseillers municipaux convoqués : 10

Nombre de conseillers pour quorum : 6

Nombre de conseillers municipaux présents ou représentés : 8

Pouvoirs : Aude MARTIN-SIEGER donne pouvoir à Sylvie KLINKAS

Le quorum est donc atteint.

Etaient inscrits à l'ordre du jour de la séance :

Point 1. Approbation du PV de la séance précédente

Point 2. Délibération d'extension du réseau concédé d'électricité – 29 Rue de la Saline :

Convention avec Orange et SIED70

Point 3. Déclassification d'un chemin communal

Point 4. Divers

POINT 1 : Approbation du PV de la séance précédente

Oui à l'unanimité

POINT 2 : Délibération d'extension du réseau concédé d'électricité – 29 Rue de la Saline : Convention avec Orange et SIED70

Il faut une délibération du Conseil Municipal pour engager les travaux et engager 2 conventions une avec Orange et avec le SIED

Le SIED se propose de financer à la hauteur de 40%

Oui à l'unanimité

POINT 3 Déclassification d'un chemin communal

Ce chemin est situé sur la zone artisanale des Fourches à Gouhenans et demande une procédure, il faut que l'on fasse une délibération si oui ou non on décide l'ouverture d'une enquête publique.

Procédure d'enquête publique :

Afin de faciliter la vente de l'ancien chemin qui sera aliéné, Le Maire recrutera un commissaire enquêteur qui consignera sur le registre d'enquête les remarques et doléances des particuliers

POINT 4. Divers

Fin de la séance à 21h10

Le Maire

La Secrétaire